

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère  
64300

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS

### TEMPORAIRE 1<sup>er</sup> - 3<sup>e</sup> CATEGORIE

N° 04/2018

Monsieur le Maire,  
Je soussigné, Monsieur Jacques LAVIGNE  
Président de l'Association «Cochonnet Bironnais»,  
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de  
boissons temporaire à l'aire de jeux « Hia Dé Péré » de Biron, les 17, 24,25 février ; 25, 26 août  
et le 10 Novembre 2018 à l'occasion de compétitions officielles de pétanque.

A Biron, le 13 Février 2018

Jacques LAVIGNE

signature

## A R R Ê T É D U M A I R E

Le Maire de la Commune de Biron,  
Vu la demande ci-dessus,  
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles  
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,  
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

### Arrête :

Monsieur Jacques LAVIGNE, président de l'Association «Cochonnet Bironnais» est  
autorisé à vendre des boissons des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupe (débit temporaire) à l'aire de jeux  
« Hia Dé Péré » à Biron :

- Samedi 17 février 2018 - Concours triplète promotion de 12h00 à 0h00
- Samedi 24 février 2018 - Qualification triplète promotion de 12h00 à 0h00
- Dimanche 25 février 2018 - suite qualification de 8h00 - 20h00
- Samedi 25 août 2018 - Concours régional de 12h00 à 2h00
- Dimanche 26 août 2018 - suite du concours régional de 8h00 à 0h00
- Samedi 10 novembre 2018 - Concours doublette de 12h00 à 0h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

A Biron, le 13 février 2018

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE.

